

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
PREFECTURE

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

-----  
**Commune de AIRON NOTRE DAME**

-----  
**EXPLOITATION D'UN ELEVAGE AVICOLE  
PAR LA S.C.E.A LA GARENNE**  
-----

Par arrêté préfectoral du 7 juin 2013, la S.C.E.A LA GARENNE, dont le siège social est 26, rue Principale - 62180 AIRON NOTRE DAME, est autorisée à procéder à l'extension de son élevage avicole à 97.840 animaux équivalents pour lequel une enquête publique s'est déroulée du 14 janvier 2013 au 15 février 2013inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est consultable sur le site internet de la D.R.E.A.L «[www.Nordpasdecalais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.Nordpasdecalais.developpement-durable.gouv.fr)» et une copie est déposée aux archives de la Mairie de AIRON NOTRE DAME et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.